



NUMÉRO 2507-1269

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 1er juillet 2025 à 19h32, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :
Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy.

Est absent le conseiller suivant :
M. Jean-François Giguère.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Sophie Fortier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2507-1269-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2507-1269-4

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2507-1269-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois de juin 2025 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 85 079.12 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. Mandat de surveillance des travaux de voirie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables entreprend des travaux canalisation de fossé et de changement de ponceau dans le rang St-Bruno ;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux est essentielle pour assurer la conformité et la qualité des travaux réalisés ;

2507-1269-7

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs Morin St-Laurent possède l'expertise nécessaire pour effectuer cette surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que la firme d'ingénieurs Morin St-Laurent soit mandatée pour la surveillance des deux chantiers dans le rang St-Bruno, soit la canalisation du fossé et le remplacement de ponceau.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Renouvellement des contrats de travail

Madame Sophie Fortier informe les membres du Conseil que le comité ressource humaine se réunira dans les prochaines semaines afin de revoir les contrats des employés municipaux qui prennent fin le 30 septembre 2025.

9. Collecte des encombrants

Le conseil discute de la possibilité de retirer la collecte des objets encombrants du contrat étant donné qu'il existe deux nouveaux écocentres sur le territoire. Le conseil statue de conserver ce service aux citoyens.

10. Moulin des fermes – Surveillance par les cadets policiers

ATTENDU la popularité grandissante du site du Moulin des Fermes auprès des citoyens et des visiteurs ;

ATTENDU certaines problématiques survenues au cours des dernières semaines sur le site ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer le bon fonctionnement, la sécurité et la quiétude des lieux ;

ATTENDU la possibilité que la municipalité collabore avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour le partage de ressources des cadets policiers ;

2507-1269-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

D'accepter le partage des ressources des cadets policiers avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour assurer une présence au site du Moulin des Fermes durant la période estivale 2025 ;

D'autoriser la présence des cadets policiers sur le site à raison d'un service variant de trois (3) à cinq (5) heures par semaine selon les besoins ;

Que la Municipalité s'engage à assumer les coûts relatifs à cette surveillance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Rapport des comités

Monsieur Sylvain Lambert fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu concernant le projet d'une descente à bateau. Un sondage portant sur les loisirs sera transmis aux citoyens via le bulletin municipal de juillet.

Monsieur Sylvain Lambert et monsieur Jeannot Roy font un résumé des dernières rencontres concernant le futur projet de développement. Les démarches de demande d'exclusion doivent attendre le nouveau dépôt du schéma d'aménagement. Le maire informe les membres du conseil que les terrains en zone forestière possédant plus de 10 hectares peuvent déposer une demande de permis de construction d'une résidence. Il mentionne également que les routes de chemins forestiers menant à ces terrains ne sont pas présentement conçues pour être déneigées l'hiver.

Messieurs Christian Roy et Marc Lessard mentionnent que le projet des vidéos mémoires du Moulin avance bien. Trois personnes sont confirmées pour le tournage qui aura lieu dans la semaine du 14 juillet.

12. Rapport du maire

Le maire résume la rencontre qui a eu lieu avec monsieur Luc Provençal concernant les dossiers importants pour la municipalité.

13. Correspondance

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) **Demande de rencontre avec le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté, lors de sa séance du 6 mai 2025, la résolution numéro 2505-1267-9 demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec une compensation financière liée à l'augmentation significative de la circulation de véhicules lourds sur le rang des Érables Nord en raison des travaux de reconstruction du chemin de fer Québec Central ;

CONSIDÉRANT la réponse du ministère, reçue le 6 juin 2025, dans laquelle il est proposé d'amorcer des discussions en vue de conclure une entente encadrant les modalités d'évaluation et de calcul d'une éventuelle contribution du Ministère en lien avec les dommages causés à la chaussée municipale ;

CONSIDÉRANT l'ouverture manifestée par le ministère à l'effet qu'un représentant communiquera avec la Municipalité afin de planifier une rencontre à ce sujet ;

2507-1269-13a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables confirme officiellement sa volonté de tenir une rencontre avec les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans les meilleurs délais afin d'amorcer les discussions proposées ;

QUE la direction générale soit autorisée à organiser ladite rencontre et à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion d'une entente visant à assurer une compensation équitable pour les dommages causés au réseau routier municipal ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'au député de Beauce-Nord, monsieur Luc Provençal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) **Don de Ville St-Joseph pour la Terrasse du Moulin des Fermes**

Le conseil prend connaissance de la correspondance transmis par la Ville de Saint-Joseph concernant leur don pour la Terrasse du Moulin des Fermes. Une lettre de remerciement leur sera envoyée sous peu. Une modification à l'affiche des donateurs sera faite.

c) **Soirée des Sommets partenariat**

2507-1269-13c

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu qu'un montant de 250 \$ soit accordé comme partenaire Bronze pour la Soirée des Sommets-26^e édition qui aura lieu le 23 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) **Courriel citoyen**

Le conseil prend connaissance d'une communication transmise concernant plusieurs problématiques observées sur le site du Moulin des Fermes.

14. Varia

a) **Pont St-Joseph**

CONSIDÉRANT QUE le maire de Saint-Joseph-des-Érables a tenu des discussions avec divers intervenants, et que le dossier relatif à la

construction d'un nouveau pont demeure en suspens en raison de l'absence de position officielle de la région ;

CONSIDÉRANT QU'il apparait incontournable de préciser le tracé souhaité pour faire avancer le dossier d'un nouveau pont reliant la Ville Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables;

CONSIDÉRANT QUE la région doit se positionner de façon officielle sur les tracés proposés pour un évaluation juste des sommes à retenir au Programme Québécois d'Infrastructures (PQI) ;

2507-1269-21a

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE la municipalité demande à la ville une rencontre afin de discuter d'un tracé à confirmer au ministère des Transports et de la mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Route St-Jacques

Monsieur Marc Lessard a soulevé le point que la route St-Jacques arrive directement sur son lac sur la carte. Il soulève également des erreurs concernant la séparation d'un terrain. Une vérification auprès de la MRC doit être faite pour résoudre ces problématiques.

c) Social des Joséabliens

Le Social des Joséabliens se tiendra le 21 septembre prochain. Étant donné que la directrice générale sera en vacances durant cette période, la directrice générale adjointe demande l'aide des conseillers(ères) pour finaliser les préparatifs la journée même de l'événement.

15. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Cohabitation Camping et Moulin des Fermes

Des citoyens du Camping ont soulevés plusieurs problématiques concernant la cohabitation entre les usagers du site du Moulin des Fermes envers les usagers du Camping. Des actions seront prises pour de nouveaux panneaux d'affichage, des vérifications auprès de la Sûreté seront fait pour faire respecter la réglementation et ainsi octroyer des constats aux gens qui enfrennent les règlements.

16. Levée de l'assemblée

2507-1269-16

À 21h33, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, greffière-trésorière adjointe